

sur un terrain vaste et complètement isolé de la Prison Commune. Nous exprimons aussi notre opinion bien arrêtée que le Conseil devrait continuer, dans l'intérêt de la société et de l'humanité, de s'adresser à la législature, jusqu'à ce qu'enfin le gouvernement se soit rendu aux désirs du Bureau et de ce Conseil, en construisant la Maison de Correction si souvent demandée, car si ce dernier en remet plus longtemps la construction, les progrès du vice et de l'immoralité, iront s'accroissant de mois en mois d'une façon de plus en plus regrettable. Qu'en conséquence de ce que dessus et des faits exposés au présent Rapport, et considérant la nécessité d'agir de suite et sérieusement en la matière, il est. —

Résolu:—Qu'une humble pétition soit présentée à la Législature Locale, lors de sa prochaine réunion, la priant de faire un octroi destiné à l'achat d'un terrain suffisamment vaste dans le voisinage de la Cité de Montréal, pour y ériger une bâtisse qui serait appelée "Maison de Correction spécialement pour la réception des détenus pour un court espace de temps," tels que femmes et enfants, convaincus de ce que l'on appelle infractions légères à la Loi, comme de vol simple, vice ou dissipation, vagabondage, ivrognerie et fainéantise.

Et de plus, que, dans l'opinion de ce Conseil, cet établissement est impérativement requis, en outre de la prison actuelle, pour les besoins de la population toujours croissante; et le Conseil recommande respectueusement que la construction de cet édifice ne soit pas plus longtemps remise dans l'intérêt de la justice et de l'humanité.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) CHARLES ALEXANDER.

Président.

WILLIAM RODDEN,
A. BERNARD,
FRS. CASSIDY,
NARCISSE VALOIS.

Chambre du Comité, }
Hotel de Ville. }
Montréal, Dec. 1867. }